

Rosemont  
La Petite-Patrie  
**Montréal** 

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 5 mai 2014, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande de dérogation suivante:

Une demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 6526, rue de Bordeaux, en vue notamment :

De permettre une marge latérale sud de 0,8 m malgré l'article 71 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), qui exige qu'un mur latéral d'un bâtiment non érigé sur la limite latérale d'un terrain doit être implanté à une distance minimale de 1,5 m de la limite latérale.

Ce projet est étudié en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA-5), car il déroge à une norme se rapportant à une marge prescrite au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Montréal, ce 19 avril 2014

---

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement

JDM1824255